



Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le 24 AVR. 2026
ID : 077-217702158-20260422-02026_038-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 22 avril 2026

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 24	Conseiller(s) absent(s) : 5
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 4	Votants : 27	

Date de la convocation : 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 22 avril à vingt heures et trois minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Mylène ROUSSEL

Étaient présents : M. et MMES GARCIA ROBIN Jean-Paul, JUNK Aurélien, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, SEVESTE Arnaud, OFFROY Patrick, LAMARE Viviane, DIGUET Thierry, DEVAUCHELLE Marie-Paule, BOURDEILLE Christian, BENOIT Dominique, LOUBIERE Yves, HAMDI Nadia, TRANGOSI Renaud, LARADJI Chrystelle, BENARD Sandie, POUSSIER Adrien, ROUSSEL Mylène, BOURSIEZ Frédéric, OLIVEIRA Romain, DONADIO Véronique, BOIVIN Jean-Claude, SOUSA José, BILLARD Emmanuelle, HASCOET Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : LALLEMANT Sylvie à SPRUTTA-BOURGES Nathalie, HANQUART-TAUVERON Charlotte à DIGUET Thierry, LUCAS Nicolas à HASCOET Alexandre, GEENEN Allison à DONADIO Véronique

Était absent sans pouvoir : MOURRIERE Mallaury



DELIBERATION N° 02026_038 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'ASSOCIATION MUSICALE DU VAL DES DAMES (2026-2028)

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif à la signature avec l'Association Musicale du Val des Dames d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2026-2027-2028,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001;

Considérant l'intérêt pour la commune de soutenir et encourager les activités proposées par l'Association Musicale du Val des Dames ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, avec 20 voix POUR et 7 ABSTENTIONS.
Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie ne prend pas part au vote.

Approuve la convention triennale d'objectifs entre la commune et l'Association Musicale de Val des Dames relative aux années 2026-2027-2028, dont le projet est annexé à la présente délibération ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention triennale d'objectifs dont le projet est annexé à la présente

délibération ;

Fait et délibéré en séance, le 22 avril 2026

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le 24 AVR. 2026
ID : 077-217702158-20260422-02026_038-DE



Le secrétaire de séance

Mylène ROUSSEL



Le Maire

Jean-Paul GARCIA ROBIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>